



# Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale  
21 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 67<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 7 juillet 2006, à 15 heures

*Président* : M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M. Saha

## Sommaire

Point 46 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (*suite*)

Point 118 de l'ordre du jour : Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions (*suite*)

Point 120 de l'ordre du jour : Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (*suite*)

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (*suite*)

Point 128 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 129 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-42005 (F)



Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Questions dont l'examen est reporté

Élection du Président et des membres du Bureau pour la soixante et unième session de l'Assemblée générale

Clôture des travaux de la Cinquième Commission pour la deuxième partie de la reprise de la soixantième session de l'Assemblée générale

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Point 46 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes** *(suite)*

**Point 118 de l'ordre du jour : Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions** *(suite)*

**Point 120 de l'ordre du jour : Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire** *(suite)*

**Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies** *(suite)*

**Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007** *(suite)*

**Point 128 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies** *(suite)*

**Point 129 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines** *(suite)*

**Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies** *(suite)*

**Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé** *(suite)*  
(A/C.5/60/L.67)

**Projet de résolution A/C.5/60/L.67**

1. Le projet de résolution A/C.5/60/L.67 est adopté.
2. **M. Hill** (Australie) estime que ce projet de résolution contient d'importantes observations sur l'amélioration de la gestion de l'Organisation des Nations Unies, l'objectif étant de rendre plus efficaces l'exécution des programmes et la prestation des services. La création d'un poste de Directeur général de l'informatique et la mise en place d'un progiciel de gestion intégré de la prochaine génération (PGI) sont des mesures qui sont difficiles à prendre mais nécessaires pour satisfaire aux normes de gestion modernes. L'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) a également contribué à la réalisation de cet objectif, et la marge de manœuvre dont doit bénéficier le Secrétaire général,

bien que limitée, marque également un progrès dans ce sens. La délégation australienne se félicite également de l'établissement d'un rapport annuel d'ensemble unique par le Secrétaire général.

3. Même si les décisions figurant dans le projet de résolution à l'examen revêtent une importance suffisante pour que sa délégation s'associe au consensus, il faut reconnaître que des mesures qui revêtaient un caractère d'urgence n'ont pas été prises dans certains domaines : la Commission n'a pas fait le nécessaire pour que soit mis en place un mécanisme de contrôle plus indépendant en ce qui concerne les questions opérationnelles et financières ou que soient créés des postes destinés à des fonctionnaires spécifiquement chargés de veiller à ce que les ressources destinées au développement, au maintien de la paix et aux autres activités de l'ONU ne soient pas gaspillées du fait de pratiques contestables en matière de passation de marchés. Les États Membres n'ont pas saisi l'occasion de montrer aux critiques de l'extérieur qu'ils attachaient une grande importance à l'indépendance de la fonction de contrôle et à la réforme des achats.

4. Cependant, les décisions qui viennent d'être prises marquent un nouveau progrès dans une entreprise qui est, par essence, en constante évolution. La délégation australienne espère vivement que l'on pourra progresser davantage à la soixante et unième session, et veiller à ce que le Secrétariat réponde de façon plus satisfaisante aux aspirations des États Membres. La notion de responsabilité est essentielle à cet égard : les États Membres doivent demander au Secrétariat de rendre des comptes sur la façon dont les services sont fournis. L'Assemblée générale ne doit pas se décharger sur le Secrétariat du travail qui consiste à déterminer quels sont les niveaux et les méthodes de responsabilisation qui conviennent, et quelles devraient être les conséquences de la non-réalisation des résultats escomptés. Les États Membres commenceront à assumer leurs propres responsabilités lorsqu'ils tiendront le Secrétariat responsable non pas des méthodes qu'il applique mais des résultats qu'il obtient.

5. **M<sup>me</sup> Pehrman** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, pays candidats, l'Albanie et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que la

République de Moldova et l'Ukraine, dit que les premières mesures prises dans le cadre de la réforme de gestion sont une base utile pour faire de l'ONU une organisation plus efficace et plus responsable, comme l'ont décidé les chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial de 2005. La création du poste de directeur général de l'informatique permettra d'établir une stratégie efficace de gestion de l'information et de la communication pour l'ensemble du Secrétariat; en remplaçant le système intégré de gestion (SIG) par un système plus moderne, le progiciel de gestion intégré (PGI), on sera en mesure d'accroître la transparence et la responsabilisation; enfin, l'adoption de normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) améliorera la gestion des avoirs. L'Union européenne attend avec intérêt de recevoir de nouvelles informations sur la politique d'accès du public aux documents de l'Organisation des Nations Unies, qui vise à rendre le Secrétariat plus ouvert, transparent et responsable, sur la publication d'un rapport annuel d'ensemble unique qui renfermerait des données sur les finances et les programmes et sur la mise en œuvre de la réforme en cours dans le domaine des achats.

6. La Commission a accepté d'accorder au Secrétaire général, à titre expérimental, une certaine marge de manœuvre dans l'exécution des budgets, mais d'une portée bien plus étroite que celle qu'aurait souhaité l'Union européenne. Cette dernière aurait préféré aller beaucoup plus loin et suivre de plus près les propositions du Secrétaire général, afin de donner au Secrétariat la possibilité de réagir plus rapidement à l'évolution des besoins et des situations, mais elle a conscience qu'il reste encore du chemin à faire pour rallier les États Membres à l'idée d'une plus grande marge de manœuvre et dissiper les craintes de certains États. Comme le mécanisme actuellement prévu n'est pas de grande ampleur, l'Union européenne attend du Secrétariat qu'il en tire pleinement parti en s'employant à en déterminer les avantages et les inconvénients potentiels, sans se contenter d'attendre et de voir si des économies sont réalisées ou si des postes vacants sont pourvus moins rapidement qu'on ne l'a envisagé. Elle espère que des modalités efficaces pourront être mises en place pour obtenir rapidement l'adhésion nécessaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires afin que le Secrétariat puisse, à sa discrétion, engager des dépenses supérieures à 6 millions de dollars, sans que cela représente pour lui une charge trop lourde, qui serait dissuasive.

7. En outre, l'Union européenne part du principe que le mécanisme expérimental n'entraînera pas de coûts directs ou indirects supérieurs au montant des crédits approuvés au début de chaque exercice biennal. Elle s'attend à ce que le Secrétaire général continue de recourir à la formule expérimentale de redéploiement des 50 postes jusqu'à la fin de l'exercice biennal en cours, parallèlement à la mise en place du nouveau mécanisme, de sorte que tous les postes soient redéploies et elle espère que le rapport sur ces transferts, qui sera examiné à la soixante-deuxième session, mettra en évidence le succès et l'efficacité de cette modalité et aidera à mieux comprendre quels sont les avantages concrets que l'Organisation peut en tirer.

8. L'Union européenne estime, comme le Secrétaire général, que la réforme n'est pas un acte ponctuel mais une entreprise continue. Consciente qu'il reste encore beaucoup à faire, elle attend avec intérêt de pouvoir examiner, à la soixante et unième session, les questions touchant la gouvernance, le contrôle et la responsabilisation, la gestion des ressources humaines, la réforme des achats et la consolidation des comptes des opérations de maintien de la paix.

9. **M. Ozawa** (Japon) estime que le projet de résolution à l'examen, qui a vu le jour à l'issue de longues consultations menées dans un esprit de compromis, n'est que l'un des volets de l'action menée sans relâche pour améliorer la gestion à l'Organisation des Nations Unies. La délégation japonaise s'est associée au consensus sur ce texte, mais elle estime qu'il faudra, à la soixante et unième session, poursuivre l'examen de certaines questions, telles que la passation des marchés et le mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, afin que l'efficacité de l'Organisation s'en trouve renforcée.

10. **M<sup>me</sup> Soni** (Canada) dit que son pays est déterminé à honorer les engagements pris lors du Sommet mondial de 2005. Le projet de résolution à l'examen n'est pas parfait, mais il est l'expression d'un consensus et a permis aux États Membres de faire progresser la réforme de la gestion. Toutefois, la délégation canadienne est préoccupée de ce que l'accord n'ait pu se faire sur des dispositions visant à assurer l'indépendance opérationnelle du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). En outre, étant favorable à l'attribution au Secrétaire général du pouvoir discrétionnaire dont il a besoin pour permettre à l'Organisation de faire rapidement face à l'évolution des besoins, elle regrette que la marge de manœuvre

prévue dans le projet de résolution soit plus restreinte que ce que demandait le Secrétaire général. L'oratrice sait bien que l'Assemblée générale a décidé de ne pas poursuivre, au-delà de l'exercice biennal en cours, l'expérience consistant notamment à donner au Secrétaire général la faculté de redéployer un nombre maximal de 50 postes, mais ce dernier ne devrait pas pour autant renoncer à la souplesse qu'offre cette pratique. Le Canada attend avec intérêt la parution du rapport sur l'application des mesures de souplesse, qui doit être présenté à la soixante-deuxième session.

11. **M. Berti Oliva** (Cuba), se réjouit que les États Membres aient travaillé ensemble à l'adoption du projet de résolution, mais regrette que certains documents aient été publiés tardivement, ce qui n'a pas donné à la Commission le temps voulu pour débattre convenablement de la réforme de la gestion. Il espère que les délégations se garderont dorénavant d'inclure dans les projets de résolution des questions sur lesquelles la Commission n'a pas prévu de se prononcer et qui, par conséquent, n'y ont pas leur place. La question consistant à garantir l'indépendance opérationnelle du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) doit faire l'objet d'un débat approfondi à la soixante et unième session. Il ne faut en aucun cas pousser la Commission à prendre des décisions sans disposer des renseignements voulus, ni utiliser ses résolutions sur la réforme à des fins politiques sans rapport avec celles-ci.

12. **M. Hussain** (Pakistan) est d'avis que l'adoption de ce projet de résolution a marqué le retour d'une volonté de consensus et montré que les contraintes et les conditions préalables ne favorisaient ni le succès des négociations ni l'instauration de relations amicales. Les membres de la Commission doivent faire en sorte d'éviter des discordes comme celles qui ont eu lieu récemment. Le plafond des dépenses est une aberration et depuis qu'il a été supprimé, la Commission a poursuivi ses travaux avec une énergie renouvelée. La délégation pakistanaise appuie les efforts visant à ce que l'Organisation devienne forte, efficace et démocratique, et espère surtout que la réforme permettra de rembourser, rapidement et dans les délais prévus, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents. Constatant les multiples mises en garde contre le manque de souplesse, qui nuit à l'efficacité de l'Organisation, la délégation pakistanaise espère que les outils qui viennent d'être mis à la disposition du Secrétaire général contribueront à améliorer la

situation et permettront aux États Membres de tenir le Secrétariat pleinement responsable de l'utilisation des ressources.

**Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

**Questions dont l'examen est reporté**  
(A/C.5/60/L.64)

**Projet de décision A/C.5/60/L.64**

13. Le projet de décision A/C.5/60/L.64 est adopté.

14. **M<sup>me</sup> Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, tient à déclarer, en demandant qu'il en soit pris acte, que, comme il en a été convenu précédemment, le report de l'examen des propositions du Secrétaire général sur les pratiques de gestion financière (A/60/846/Add.3) concerne uniquement les propositions visées à la section VII du projet de résolution A/C.5/60/L.67, que les membres de la Commission ont collectivement décidé de réexaminer à la soixante et unième session.

15. Le Groupe des 77 a demandé, à la 65<sup>e</sup> séance de la Commission, que celle-ci réexamine, à la soixante et unième session, les propositions du Secrétaire général sur la réforme des achats (A/60/846/Add.5). Il attend également du Secrétariat qu'il présente des informations supplémentaires, comme l'Assemblée l'a demandé à la section V de sa résolution 60/260. Enfin, il espère vivement que la question de l'administration de la justice, y compris le rapport du groupe de la refonte du système d'administration de la justice des Nations Unies, sera de nouveau examinée, dans la mesure où elle influe beaucoup sur le renforcement de la gestion des ressources humaines.

16. **M. Aljunied** (Singapour) renouvelle la demande qu'il a faite à la 65<sup>e</sup> séance de la Commission, à savoir que le Secrétaire général adjoint à la gestion apporte, lors de la soixante et unième session, des précisions sur le rapport Deloitte concernant la passation des marchés, et souhaiterait savoir ce qu'il en est.

17. **M. Sach** (Contrôleur) répond qu'une réunion d'information sera organisée à la soixante et unième session pour faire le point sur la question. Comme c'est le Secrétaire général adjoint à la gestion qui a initialement présenté les informations sur ces points lors de la première réunion d'information, on compte sur sa présence pour cette réunion de suivi.

**Élection du Président et des membres du Bureau de la soixante et unième session de l'Assemblée générale**

18. **Le Président**, rappelant la décision que l'Assemblée générale a prise à sa 89<sup>e</sup> séance plénière de sursoir à l'élection du Président et des membres du Bureau de la Cinquième Commission pour la soixante et unième session de l'Assemblée (A/60/PV.89), ainsi que l'alinéa a) de l'article 99 et l'article 103 du Règlement intérieur, tels que modifiés, respectivement, par les résolutions 56/509 et 58/126 de l'Assemblée générale, déclare que la Commission va procéder à cette élection.

19. La candidature de M. Yousfi (Algérie) aux fonctions de président pour la soixante et unième session a été proposée. En l'absence d'autres nominations et conformément à l'article 103 du Règlement intérieur, le Président considère que la Commission souhaite élire M. Yousfi (Algérie) président.

20. M. Yousfi (Algérie) est élu président par acclamation.

21. **Le Président** signale que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et le Groupe des États d'Europe orientale ont respectivement proposé les candidatures de M. Mitsopoulos (Grèce) et de M. Mammadov (Azerbaïdjan) aux fonctions de vice-président et que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a proposé celle de M. Simancas (Mexique) aux fonctions de rapporteur. Le vice-président appartenant au Groupe des États d'Asie sera élu à une séance ultérieure.

22. M. Mitsopoulos (Grèce) et M. Mammadov (Azerbaïdjan) sont élus vices-présidents et M. Simancas (Mexique) est élu rapporteur par acclamation.

**Clôture des travaux de la Cinquième Commission pour la deuxième partie de la reprise de la soixantième session de l'Assemblée générale**

23. Après un échange de civilités auquel participent **M<sup>me</sup> Lock** (Afrique du Sud), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M<sup>me</sup> Udo** (Nigéria), au nom du Groupe africain, **M<sup>me</sup> Aghajanian** (Arménie), au nom du Groupe des États d'Europe orientale, **M. Torrington** (Guyana), au nom du Groupe de Rio, **M. Berti Oliva** (Cuba), **M. Mumbey-Wafula** (Ouganda) et **M. Elnaggar** (Égypte), le Président déclare que la

Cinquième Commission a terminé ses travaux pour la deuxième partie de la reprise de la soixantième session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 16 h 25.*